



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.4.2

Synode
du 1^{er} au 3 novembre 2020 à Berne, **BERNEXPO**

Élection d'un membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022

Proposition

Le Synode élit Jean-Luc Blondel comme membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022.

Berne, le 7 octobre 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
Le président La directrice de la chancellerie
Pierre de Salis Hella Hoppe

L'article 15 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

Composition, nomination et durée du mandat

¹ La Commission de nomination se compose de trois membres, appartenant à trois Églises membres différentes.

² Les membres sont élus, sur proposition du Bureau, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Une réélection est possible à une reprise. Le mandat des membres qui ont été élus pour le reste d'un mandat prend fin après la deuxième réélection, au terme de huit ans de mandat.

³ Le président ou la présidente de la Commission de nomination est nommé(e) au sein de celle-ci par l'Assemblée des délégués. Son mandat ne peut dépasser quatre ans.

La Commission de nomination se compose actuellement de :

Présidence	Koni Bruderer, pasteur	ARAI	
Membres	Gilles Cavin, pasteur	VS	(Présidence à partir du 1.01.2021)
	Catherine Berger-Meier	AG	

En raison de l'élection de Catherine Berger à la présidence du Synode lors du Synode d'automne 2020, le bureau du Synode propose au Synode d'élire pour le reste du mandat 2019 – 2022 comme membre de la Commission de nomination :

Membre	Jean-Luc Blondel	VD
--------	------------------	----